
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON TENUE ENTRE LE 23 AVRIL 2025 ET LE 24 AVRIL 2025 PAR COURRIEL, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Mesdames Josianne Girard, coprésidente et conseillère municipale
Isabelle Breault
Sandra Carroll
Érika Hercules Giron
Mégane Marin

Messieurs Jean-Kristov Carpentier, coprésident et conseiller municipal
Daniel Huard
Jacques Ouellet
Eric Weiss-Altaner

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Messieurs Luc Boulianne, directeur du Service de l'urbanisme et de
l'environnement
Gabriel Cyr, chef de division Urbanisme et Environnement

1. Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit adopté.

Proposé par l'ensemble des membres participants
Appuyé par l'ensemble des membres participants
Adopté à l'unanimité

2. Demande relative aux règlements sur les PIIA

2.1 3443, rue Cedar – Lot numéro 4 994 901 – Zone 6 du Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 508-93 (secteur Village) – Rénovation du bâtiment principal – 2^e présentation

La première présentation de cette demande visait le remplacement de 12 fenêtres coulissantes sans carrelage sur le bâtiment principal par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur blanche à battant ou coulissante sans carrelage.

Celle-ci consistait également à faire approuver un changement du parement extérieur pour du CanExel de couleur bleu minuit ou de couleur bois de grange, entre autres. Le CCU a fait, le 1^{er} avril 2025, une recommandation favorable conditionnellement à installer le parement extérieur de couleur bois grange uniquement. Le conseil municipal a entériné la recommandation du CCU lors de la séance du 14 avril 2025 selon la résolution 25-134.

La demanderesse a déposé des compléments d'information, ce qui justifie une révision de la demande.

Le parement extérieur de vinyle blanc sera remplacé par du CanExel de Maibec de couleur bleu minuit. Des pierres à visser de Maibec de couleur Moorecrest seront installées au bas de la façade sur une hauteur d'environ 40 pouces.

Le comité discute à propos de ce projet et considère que celui-ci rencontre les objectifs et critères de cette zone.

En conséquence, après avoir procédé à l'étude de cette demande, le comité recommande au conseil municipal **d'accepter** ce projet de rénovations à réaliser

au 3443, rue Cedar, conformément aux critères de la zone 6 du secteur village au PIIA du Règlement numéro 508-93.

Proposé par l'ensemble des participants
Appuyé par l'ensemble des participants
Adopté à l'unanimité

3. Varia

Aucun sujet n'a été ajouté à ce point.

4. Levée de la réunion

8 : 30 le 24 avril 2025

Proposé par l'ensemble des participants
Appuyé par l'ensemble des participants
Adopté à l'unanimité

Josianne Girard, coprésidente
Conseillère municipale

Jean-Kristov Carpentier, coprésident
Conseiller municipal

Gabriel Cyr, secrétaire

DÉPOSÉ AU CONSEIL LE 29 AVRIL 2025
